

**OBJET :** Versement de subventions exceptionnelles pour l'accompagnement de déplacements sportifs de clubs sottevillais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions exceptionnelles formulées par les associations sportives locales,

Vu la volonté municipale de soutenir la participation des clubs sottevillais à des événements sportifs nationaux et internationaux,

Considérant l'intérêt sportif, éducatif et de rayonnement que représentent ces déplacements pour les jeunes Sottevillais,

Considérant la nécessité d'accompagner les associations et les familles dans le financement de ces projets,

Il est proposé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 1000 € à l'association La Sottevillaise, pour sa participation à un événement européen de gymnastique à Pistoia en Italie,
- 1000 € à l'association sportive du lycée Marcel Sembat, dans le cadre de la participation de son équipe au championnat de France UNSS de rugby à Montpellier,
- 2000 € au Stade Sottevillais Cheminot Club section football, pour un déplacement sportif de jeunes à Rimini en Italie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°46

OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles pour l'accompagnement de déplacements sportifs de clubs sottevillais

La Ville de Sotteville-lès-Rouen est régulièrement sollicitée pour accompagner des projets de déplacements sportifs portés par les associations locales ou les établissements scolaires.

Ces initiatives, qu'elles relèvent de compétitions nationales ou de rencontres internationales, participent pleinement à la formation des jeunes, en combinant pratique sportive, découverte de nouveaux environnements et ouverture culturelle.

Dans ce cadre, il est proposé d'accompagner trois projets portés par des structures sottevillaises :

- la participation de jeunes gymnastes de La Sottevillaise à un rassemblement européen en Italie,
- la qualification de l'équipe de rugby du lycée Marcel Sembat au championnat de France UNSS,
- un déplacement sportif de la section football du Stade Sottevillais Cheminot Club pour participer à un tournoi international à Rimini.

Ces projets impliquent des coûts importants pour les associations et les familles. Le soutien municipal vise à en faciliter l'accès, tout en valorisant l'engagement des jeunes et le rayonnement de la commune à travers ces participations.

La subvention proposée est inscrite au budget de la Ville sur l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations sportives.